

LES AIDES AU CONTRAT D'APPRENTISSAGE

pour les employeurs privés

**CAP
EMPLOI**
Handicap, recrutement & maintien

Pour les personnes en situation de handicap, il n'y a pas de limite d'âge !

Les aides de l'État

Pour tout public

Pour les contrats signés
jusqu'au 31 décembre 2022

Aide exceptionnelle à la signature du contrat

Accessible aux
entreprises de

- de 250 salariés

+ de 250 salariés
sous conditions

Pour la préparation d'un
diplôme du CAP au Master



5 000 € pour les apprentis de -18 ans

8 000 € pour les apprentis de +18 ans

Pour la 2ème et 3ème année

Pour les entreprises de -250 salariés,
pour une préparation de diplôme du CAP
au BAC (critères de l'aide Unique)

* 2 000 € la 2ème année

* 1 200 € la 3ème année.

S'ajoute à cette aide, la réduction
générale des cotisations patronales.

Les aides de l'Agefiph

Cumulables avec les aides de l'État

1 000 € pour un contrat de 6 mois

1 500 € pour un contrat de 12 mois

2 000 € pour un contrat de 18 mois

2 500 € pour un contrat de 24 mois

3 000 € pour un contrat de 30 mois

3 500 € pour un contrat de 36 mois

4 000 € pour un CDI.

* L'aide est proratisée au nombre de mois.

Aides mobilisables dans les 6 mois
suivant la date d'embauche.

Contactez votre chargé de mission Cap emploi
au 02.51.37.65.18

CAP EMPLOI 85
Handicap, recrutement & maintien

20 Impasse NEWTON,
85000 LA ROCHE SUR YON
02.51.37.65.18

capemploi@capemploi85.com

Acteur du service public de l'emploi piloté par :



Retrouvez nous sur
www.capemploi-85.com

